

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022/26**

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

ID : 011-211103015-20220718-DEL202226-DE



L'an deux mille vingt deux, le dix-huit juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Philippe GOUZE.

PROCURATIONS : Evelyne GABORIT à Christine PÉANY.

ABSENTS : Pierre CHEVALIER, Michaël SEGUIN, Léa LACUVE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Convention d'Utilisation du gymnase du collège de l'Alaric.

Madame le Maire soumet au conseil municipal un projet de convention tripartite entre le Département, la commune et le collège de l'Alaric, qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune pourra autoriser l'utilisation du gymnase du Collège de l'Alaric par l'association Sportive Puichéricoise de Hand Ball.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** le Maire à signer la convention relative aux conditions d'utilisation du gymnase du Collège de l'Alaric par l'association Sportive Puichéricoise de Hand Ball.

Ont signé au registre les membres présents.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 18 juillet 2022
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.